

QUELLE QUALIFICATION POUR QUELS ACTES AU BLOC OPERATOIRE

Arrêté du 27 janvier 2015

Décret du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019



I DURAND
AOUT 2019

Les différents acteurs autour du champs opératoire

➤ Médical :

- Chirurgien / Médecin
- Médecin anesthésiste
- Interne



➤ Para Médical :

- IADE
- IBODE
- IDE
- IDE habilité 1b
- Les AOP non IDE
- Les aides techniques



Les textes de référence



JORF n°0043 du 20 février 2015

Texte n°31

Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE DES ACTES ET ACTIVITÉS PRÉVUS À L'ARTICLE R. 4311-11-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le référentiel d'activités a pour objet de détailler les actes et activités que les infirmiers de bloc opératoire sont seuls autorisés à réaliser en application de l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire

I. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment et dans les conditions fixées par un protocole

1. Réalisation de l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Mise en posture chirurgicale	Installer le patient dans les délais et l'espace adaptés en fonction de la voie d'abord souhaitée Manipuler le patient en respectant les règles d'ergonomie
Sécurisation de la posture	Stabiliser l'installation avec des appuis adaptés en fonction de la voie d'abord souhaitée et des caractéristiques du patient Identifier et protéger les points de compression et d'élongation
Vérification de l'accessibilité au geste chirurgical	Identifier si le positionnement du patient permet le geste opératoire

IBODE

I. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment et dans les conditions fixées par un protocole

2. Mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Pose du drain	Poser les différents types de drainage choisis par l'opérateur
Fixation à la peau	Choisir la fixation adaptée en fonction du drain, des caractéristiques du patient et de la nature de l'acte Réaliser les différents types de fixation
Montage et adaptation de l'appareillage correspondant au drain	Mettre en place les différents types d'appareillages en fonction du drain posé
Vérification de la fonctionnalité du drainage	Identifier les anomalies de fonctionnement du drainage Mettre en place les actions nécessaires pour remédier à ces anomalies

IBODE

I. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment et dans les conditions fixées par un protocole

3. Fermeture sous-cutanée et cutanée

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Fermeture sous-cutanée et cutanée IBODE	Identifier les différentes techniques de fermeture Choisir la technique de fermeture en fonction des risques potentiels liés à l'intervention et au patient Choisir le dispositif médical stérile adapté aux caractéristiques du patient et à la nature de l'incision Choisir les instruments correspondant à la technique et aux caractéristiques du patient Mettre en œuvre les différentes techniques de fermeture Contrôler la fermeture et le drainage et identifier les anomalies

II. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien et dans les conditions fixées par un protocole

4. Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Mise en place des instruments d'exposition adaptés permettant une visualisation directe ou indirecte	Positionner les instruments d'exposition en superficie et/ou en profondeur, en veillant au respect des organes concernés, afin de permettre l'isolement, la présentation ou le contrôle des organes et des vaisseaux
Maintien de l'exposition avec l'instrument adapté pour permettre au chirurgien de réaliser son geste opératoire	Anticiper le geste opératoire du chirurgien Maintenir un champ opératoire approprié en vue de faciliter le geste chirurgical Adapter sa gestuelle de positionnement en fonction du geste opératoire et des différents événements pouvant survenir Identifier les anomalies liées à l'exposition

IBODE
IDE Habilité

II. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien et dans les conditions fixées par un protocole

5. Aide à la réalisation d'une aspiration

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Aspiration du site opératoire : <ul style="list-style-type: none">réalisation d'une irrigation du siteréalisation d'une aspiration contrôlée du sang et autres liquides biologiques en fonction des tissus et du saignement à contrôler, pour dégager le champ visuel du chirurgien et faciliter l'acte opératoire	Mettre en œuvre l'irrigation en utilisant le produit en quantité contrôlée, au moment opportun et au bon endroit Mettre en œuvre l'aspiration en utilisant la canule adaptée à la situation
Utilisation et pose d'un système aspiratif de récupération du sang en vue d'une auto-transfusion	Mettre en œuvre le système de récupération du sang en utilisant le matériel adapté

IBODE

IDE Habilité

II. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien et dans les conditions fixées par un protocole

6. Aide à la réalisation d'une hémostase

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Préparation du matériel adapté à l'hémostase réalisée	Utiliser le matériel d'hémostase sous la direction de l'opérateur Identifier les risques et alerter
Réalisation d'une hémostase pour un saignement superficiel n'entraînant aucune conséquence clinique immédiate au cours de l'intervention	
Compression manuelle et/ou tamponnements sous la direction de l'opérateur	
Aide à la réalisation d'une ligature	

IBODE

IDE Habilité

III. - Ensemble d'actes d'une particulière technicité réalisés par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien

7. Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Maintien de la tension intermédiaire du fil entre chaque point pour les sutures en surjet	Utiliser le matériel adapté pour les différents types de suture Repérer les anomalies avant et après suture et alerter
Aide à la réalisation d'une suture à points séparés	
Préparation des colles biologiques de réparation	
Aide à la congruence des deux segments d'organes creux avant suture	
Aide à la mise en place et manœuvre d'un dispositif de suture mécanique	

IBODE

III. - Ensemble d'actes d'une particulière technicité réalisés par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien

8. Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Mise en œuvre de la traction nécessaire pour rétablir la continuité des segments osseux	Mettre en œuvre la gestuelle adaptée pour exercer la traction et maintenir la réduction
Maintien de la réduction avec l'instrumentation ou le matériel adapté	Identifier les risques pour adapter la gestuelle

IBODE

III. - Ensemble d'actes d'une particulière technicité réalisés par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien

9. Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)	Identifier les caractéristiques de différents types de DMI et les étapes du montage et de la pose selon la notice

IBODE

III. - Ensemble d'actes d'une particulière technicité réalisés par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien

10. Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère

DÉTAIL	SAVOIR-FAIRE
Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère	Mettre en œuvre la technique d'injection adaptée au site Identifier les risques spécifiques au produit injecté

IBODE

Synthèse

I. - Activités réalisées par **les infirmiers de bloc opératoire** sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment et dans les conditions fixées par **un protocole**

Activité	Qualification
Réalisation de l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée	<ul style="list-style-type: none">• Chirurgien, Médecin, Interne,• IBODE (selon protocole)
Mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques	
Fermeture sous-cutanée et cutanée	

Synthèse

II. - Activités réalisées par les infirmiers de bloc opératoire, au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien et dans les conditions fixées par **un protocole**

Activité	Qualification
Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte	<ul style="list-style-type: none">• Chirurgien, Médecin, Interne,• IBODE (selon protocole)• IDE Habilité (selon protocole)
Aide à la réalisation d'une aspiration	
Aide à la réalisation d'une hémostase	

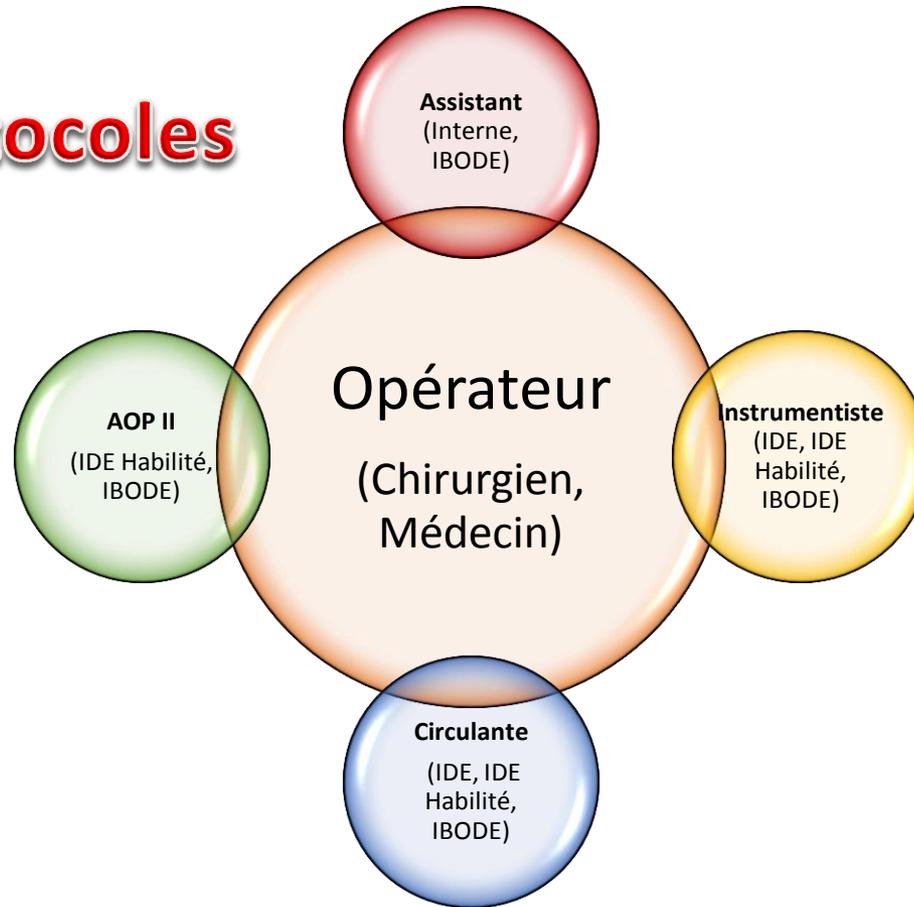
Synthèse

III. - Ensemble d'actes d'une particulière technicité réalisés par **les infirmiers de bloc opératoire**, au cours d'une intervention chirurgicale, **en présence et sur demande expresse du chirurgien**

Activité	Qualification
Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur	<ul style="list-style-type: none">• Chirurgien, Médecin, Interne,• IBODE (selon protocole)
Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire	
Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)	
Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère	

Synthèse

Protocoles



Retours des différentes réunions

Le décret du 27 janvier 2015 sera appliqué.

Dorénavant, les prochains rendez-vous avec la DGOS porteront sur l'avenir de la profession, son attractivité et ainsi l'augmentation du nombre d'IBODE.

L'UNAIBODE, l'AEEIBO et les Fédérations d'employeurs étaient de nouveau reçues à la DGOS dans le cadre de « l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers ». **Cette réunion technique précise, en premier lieu, la certitude de l'entrée en vigueur du 1b) et donc la validation du décret relatif aux actes exclusifs IBODE.**

En ce sens, la DGOS confirme que cette mesure ne délivre qu'une autorisation pour le seul exercice du 1 b et non une validation d'IDE en IBODE.

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019 JORF n°0178

Pour être candidat à l'épreuve, l'IDE devra :

1. Exercer une fonction d'infirmier de bloc opératoire à la **date du 30 juin 2019** depuis une durée d'au moins un an en équivalent temps plein
2. **Avoir apporté de manière régulière une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration** au cours d'interventions chirurgicales réalisées pendant cette période.

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019 JORF n°0178

Pour être recevable, la demande d'inscription d'un candidat à l'épreuve de vérification des connaissances est reçue avant **le 31 octobre 2019** par l'autorité désignée en application de l'article 1^{er} (**DRJSCS**). Elle comprend un dossier complet, signé, précisant notamment :

- Page de garde du dossier
- Identité de l'intéressé
- Parcours de formation
- Titres et diplômes obtenus
- Synthèse du parcours professionnel précisant pour chaque lieu d'exercice d'une fonction d'infirmier de bloc opératoire la spécialité du bloc opératoire
- Description du rôle du candidat lors d'une intervention chirurgicale durant laquelle il a réalisé une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration. Cette description doit comporter notamment des indications précises sur le contexte chirurgical, sur la gestion du risque infectieux et les techniques mises en œuvre.
- Motivation à poursuivre l'exercice au sein d'un bloc opératoire
- Signature du dossier
- Pièces à joindre impérativement :
 - **Une attestation du ou des employeurs** indiquant que le candidat satisfait aux conditions suivantes :
 - Exercer une fonction d'infirmier de bloc opératoire à la date du 30 juin 2019 depuis une durée d'au moins un an en équivalent temps plein,
 - Avoir apporté de manière régulière une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'intervention chirurgicales réalisées pendant cette période.
- En cas de changement d'employeur après l'inscription, le candidat doit en informer la DRJSCS
 - **Une copie du titre de formation ou de l'autorisation** requis pour l'exercice de la profession d'infirmier

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019 JORF n°0178



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Pôle formation certification métier
Unité des formations sociales
et des certifications paramédicales

AUTORISATION TEMPORAIRE n° 29-AT-003

La Préfète de la région Bretagne, Préfète d'Ille et Vilaine

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4311-1 et R. 4311-11-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire, notamment ses articles 1^{er} et 6 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers, notamment son article 1^{er} ;

Considérant le dossier complet et signé reçu avant le 31 octobre 2019 de demande d'inscription à l'épreuve de vérification des connaissances mis en place par le décret susvisé ;

Décide d'autoriser temporairement

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019 JORF n°0178

à apporter, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire, une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration, par dérogation aux dispositions du b 1° de l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique.

Cette autorisation temporaire prend fin à la date de délivrance de la décision mentionnée à l'article 6 du décret susvisé, dans les conditions prévues à cet article.

Fait à Rennes, le 15 octobre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le Directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,


Yannick BARILLET



Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Arrêté du 31 juillet 2019 JORF n°0178

Si la demande n'est pas acceptée :

- Un courrier sera envoyé

Le jury sera composé de :

- Un représentant de l'état
- Un chirurgien en activité
- Un IBODE participant à la formation initiale au Diplôme d'Etat de Bloc Opératoire

Epreuve :

- Orale
- 20 minutes
- Contrôle de l'aptitude à réaliser l'aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration

Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

Contenu de la formation complémentaire prescrite à un infirmier à l'issue de l'épreuve de vérification des connaissances.

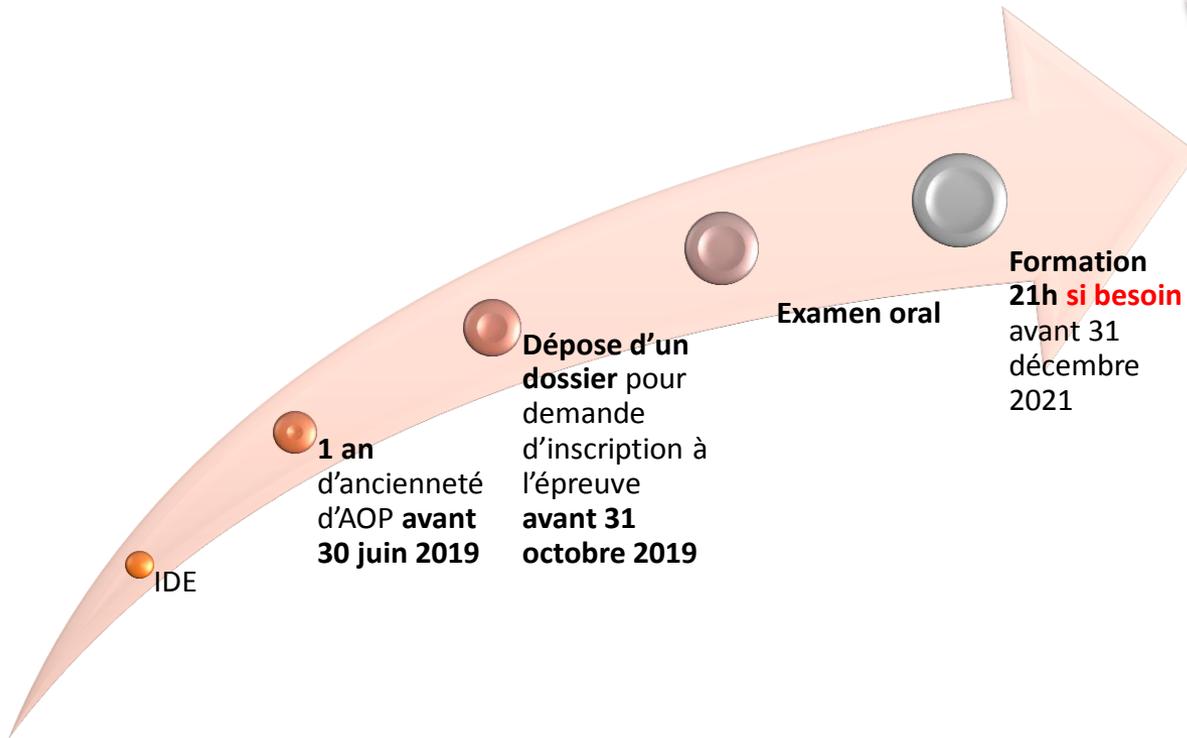
Les résultats au vu de l'avis du jury :

- Autorisation **délivrée**
- Autorisation **refusée**
- Demande **d'une formation complémentaire de 21 heures au candidat** (avant le **31 décembre 2021**, financée par l'employeur)

Titre	Contenu	Durée
Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique	Champ de compétence pour l'infirmier autorisé	4h
Définition, principes et techniques	L'exposition L'aspiration L'hémostase	3h
Risques liés à l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique	Gestions des risques / check list / matériovigilance Risques patients et professionnels Risques liés aux différentes techniques d'exposition, au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord Risques liés à l'irrigation, à l'aspiration Risques liés aux différentes techniques d'hémostase Risques liés à la mise en œuvre de processus de physiothérapie (électrocoagulation monopolaire et bipolaire, ultrasons, lasers) Methodologie de rédaction des protocoles	7h
Risques infectieux au bloc opératoire en lien avec l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique	Particularité du bloc opératoire Asepsie progressive (Gestion des flux patient-personnel-matériel) Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale	7h

Définition IDE Habilité

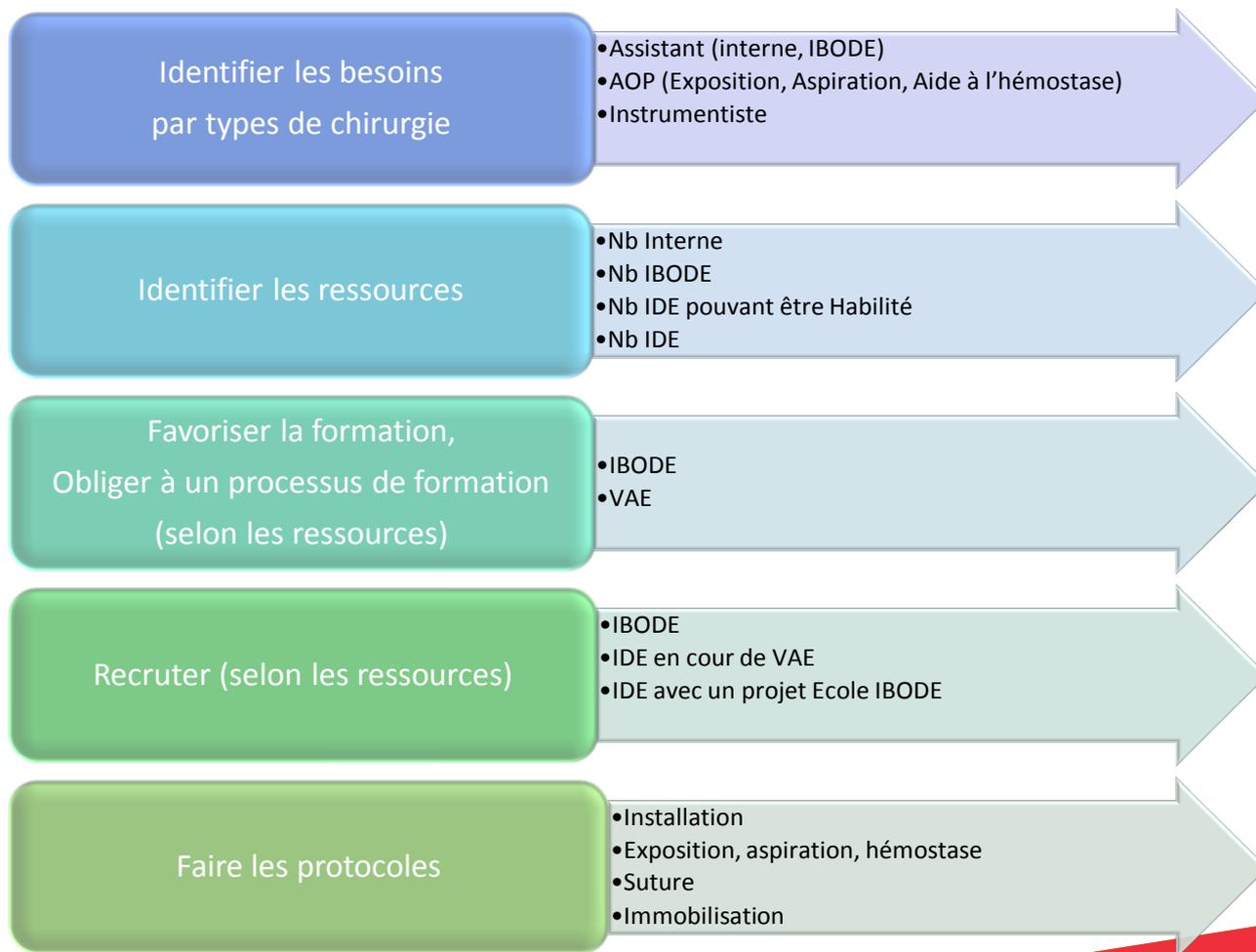
IDE Habilité



Protocoles

Activité
Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte
Aide à la réalisation d'une aspiration
Aide à la réalisation d'une hémostase

Plan d'action



Conclusion

